« ASSOCIATION ENSI JUNIOR ENTREPRISE »

THOUGH

Englisher graphs The treet

Rapports du commissaire aux comptes Exercice clos au 30 Juin 2023

Cabinet Mohamed KABOUDI

Avenue Mongi Slim. Immeuble COGEB Corniche Sousse



There is Margi Sum. Journal & Committee

Contract Source Florence

dentil : Cabin in organization garant. Com

Expert Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

SOMMAIRE

I. RAPPORTS

 Rapport général du commissaire sur les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2023.

II. ETATS FINANCIERS:

1. Etat de la situation financière

Same of the contract to the all

THE SECTION AND ASSESSED TO SECURE A

Pagners da comision e call de monte

TO DESCRIPTION OF THE PARTY STREET, STREET

- 2. Etat des produits et charges
- 3. Etat de flux de trésorerie
- 4. Notes aux états financiers

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

Tunis, le 14 Septembre 2023

Messieurs les adhérents de l'association « ENSI JUNIOR ENTREPRISE »

Objet : Rapport Général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 30 Juin 2023 :

1. Rapport sur l'audit des états financiers :

1.1. Opinion:

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de « l'association ENSI JUNIOR ENTREPRISE», qui comprennent l'état de la situation financière au 30 Juin 2023, l'état des produits et charges et l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états font ressortir un total net du bilan de 36 561 dinars et un déficit cumulé de 22 832 dinars y compris le déficit de la période de 1 120 dinars.

A notre avis, à l'exception du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » les états financiers de l'association ENSI Junior Entreprise tels que présentés en annexes, sont pour tous aspects significatifs réguliers et sincères au titre de la période allant du 01/07/2022 au 30/06/2023.

1.2. Fondement de l'opinion avec réserve :

Sur la base de notre audit des états financiers arrêtés au 30 Juin 2023, la réserve suivante a été soulevée :

Les soldes d'ouverture de l'exercice 2022 ont été reconstitués à partir d'informations extracomptable et équilibrés par le compte de l'exploitant qui présente au début de la période un solde de 54 743 dinars. Ces soldes d'ouverture approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 Janvier 2023 n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Membre de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

Avenue Mongi Slim. Immeuble COGEB

Corniche Sousse - Tunisie MF 1756750/A/A/P/000

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

1.3. Responsabilités du bureau exécutif pour l'arrêté des états financiers :

Le bureau exécutif de l'association est responsable de la préparation de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif de l'association qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif de l'association à l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de la société.

1.4. Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financier :

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exemptes d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur concernant son opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de faraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

MF 1756750/A/A/P/000

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le bureau exécutif de l'association, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le bureau exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son activité.

Nous communiquons au bureau exécutif notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaire :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière et notamment les dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association «ENSI JUNIOR ENTREPRISE » au titre de l'exercice clôturé au 30 Juin 2023. Les registres sont :

Le registre des délibérations des organes d'administration;

Mohamed Kaboudi

Expert-comptable Diplômé

Membre de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

Avenue Mongi Slim. Immeuble COGEB Corniche Sousse - Tunisie MF 1756750/A/A/P/000

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons et subventions.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MOHAMED KABOUDI

Expert Comptable

Membre de l'ordre des experts

comptables de Tunisie

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

ENSI Junior Entreprise MF: 1498769N/N/N000

Etat de la situation financière 30.06.2023 (exprimé en dinar tunisien)

Actifs	Note	juin-23	juin-22
<u>ACTIFS</u>	10		1 0 9 10
ACTION AND ADDRESS OF THE ACTION AND ADDRESS			
• AC1 : Liquidités et équivalents de liquidités	No.	100	
• AC2 : Placement et autres actifs financiers	4.1.1	17 430	2 908
AC3 : Autres actifs courants		0	
• AC4 : Créances et comptes rattachés	4.1.2	12 189	11 463
	4.1.3	2 756	26 120
 AC5 : Stocks de fournitures et autres approvisionne 	4.1.4	4 185	0
Total Actifs		36 561	40 491
DASSIES		and the second	
<u>PASSIFS</u>	6,000		
◆PAl: Concours Bancaires et autres passifs financie	4.1.5	0	381
PA2 : Autres passifs courants	4.1.6	3 218	2 614
 PA3 : Fournisseurs et comptes rattachés 	4.1.7	931	4 464
• PA4 : Provisions	4.1.3	500	0
Total Passifs		4 649	7 459
ACTIFS NETS			
THE RESERVE TO THE PARTY OF THE			
AN1 : Dotations		0	0
• AN2 : Apports affectés à des immobilisations		θ.	0
AN3 : Subventions d'investissement		0	0
AN4 : Autres actifs nets		54 743	54 743
AN5 : Réserves.		0.	0.
AN1 : Excédent ou Déficit reporté		(21 712)	(11 297)
• AN1 : Excédents ou déficit de l'exercice		(1 120)	(10-415)
otal des actifs nets	4.1.8	31 912	33 032
		The state of the s	

Mohamed Kaboudi
Expert-comptable Diplômé
Membre de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie

Avenue Mongi Slim. Immeuble COGEB Corniche Sousse - Tunisie MF 1756750/A/A/P/000

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

More than the second control of the second control of

Etats Financiers

Mohamed Kaboudi

Expert-comptable Diplômé Membre de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie Avenue Mongi Slim. Immeuble COGEB Corniche Sousse - Tunisie MF 1756750/A/A/P/000

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

ENSI Junior Entreprise MF: 1498769N/N/N000

Etat des produits et charges Pour la période allant du 01.07.2022 au 30.06.2023 (exprimé en dinar tunisien)

Note	juin-23	juin-22
Protest and a constant of		
4.2.1	485	300
4.2.2	3 924	94 663
	0	r Mary () r
4.2.3	1 936	1 932
4.2.4	0	725
	0	alastra ar (
ercice	0	
stania il	0	1.0
re in the	6 345	97 620
INC. IL	er, Arriber	
4.2.5	(2 249)	10 76
a temperature	0	ary the
4.2.6	500	
4.2.7	7 351	97 00
4.2.8	15	2
4.2.9	1 847	24
		West for
- Dec	7 465	108 03
	(1 120)	(10 41:
	4.2.3 4.2.4 rcice 4.2.5 4.2.6 4.2.7 4.2.8	4.2.2 3 924 0 4.2.3 1 936 4.2.4 0 0 reice 0 0 4.2.5 (2 249) 0 4.2.6 500 4.2.7 7 351 4.2.8 15 4.2.9 1 847

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

ENSI Junior Entreprise MF: 1498769N/N/N000

Etat de flux de trésorerie Pour la période alfant du 01:07:2022 au 30:06.2023 (exprimé en dinar tunisien)

Note	juin-23	juin-22
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	485	300
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations	22 555	100 308
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	0	0
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	0	300
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(7 180)	(115 412)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	0	0
F7- Autres Décaissement des activités courantes	(956)	(289)
Flux de trésorerie provenant des activités courantes	<u>14 904</u>	(14 792)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corp & incorp	0	0
F9- Encaissement sur cession des immobilisations Incorp & corp	0	0
F10- Décaissements sur acquisitions des immobilisations financières	0	0
F11- Autres Encaissements ou décaissements	0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'Investissement	<u>o</u> .	<u>o</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		777.4
F12- Encaissements antérieurs	0	
F13- Encaissements des subventions d'investissements	0	0
F14- Encaissements des apports affectés à des immobilisations	0	0
F15- Encaissements provenant des emprunts	0	1
F16- Décaissements suite aux remboursements des emprunts	0	0
		· ·
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<u>o</u>	0
		The state of the
Variation de trésorerie	14 904	(14 792
Trésorerie au début de la période	2 527	17 319
and the second of the second o		

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

Notes aux états financiers

Note 1- Présentation d' « ENSI JUNIOR ENTREPRISE » :

L'association « ENSI JUNIOR ENTREPRISE » a été créée le 02 Mars 2011 de type général avec un but non lucratif qui consiste à renforcer les compétences de l'étudiant pour s'intégrer dans la vie professionnelle.

L'association « ENSI JUNIOR ENTREPRISE » a obtenu l'autorisation d'exercer en date du 02 Mars 2011 sous le numéro 855019189TN. Sa constitution a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°33 du 17 Mars 2012.

Tandis que la patente a été créée le 10/02/2017 sous le numéro 1498769N.

L'association « ENSI JUNIOR ENTREPRISE » est régie par le décret-loi N°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations ainsi que par ses statuts et son règlement intérieur.

CASSON STREET, STREET,

L'association « ENSI JUNIOR ENTREPRISE » est dirigé par un comité de direction composé des membres suivants :

Président: Oueslati Mohamed Achref;

Secrétaire Générale : Fliss Farah ;

Trésorier : Kamoun Mohamed Amine ;

Responsable projet et développement commercial : Werghi Achwek ;

Responsable Marketing et Communication : Cherni Ghofrane ;

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

Note 2- Respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers de l'association « ENSI JUNIOR ENTREPRISE », relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2023 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers joints au présent rapport tiennent comptes des dispositions de l'arrêté du ministre des finances en date du 13 février 2018 portant approbation de la norme comptable N°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs. Les chiffres en matière d'information, des détails des comptes et des informations complémentaires sont présentés dans les notes aux états financiers.

Note 3- Les bases de mesure et méthodes comptables pertinentes :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention comptable du coût historique.

3-1-Les subventions d'investissement:

Elles sont constituées par les subventions reçues en numéraires par les bailleurs de fonds. Celles-ci sont évaluées à la valeur vénale des actifs sur la base des factures correspondantes.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

3-2-Les subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation reçues des bailleurs de fonds sont destinées à couvrir les charges d'exploitation. Elles sont comptabilisées en « produits » au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

4.1.3 - Créances et compte rattachés :

Les créances et comptes rattachés au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
NEW ACCES	0	500
TALAN	0	10 000
FAURECIA INFORMATIQUE	to a repeat of the or	5 500
STB	239	6 000
AXE FINANCE	0.	1 620
STE 3S	0	2 500
CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FA	2 017	0
CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	500	0
Total des Créances et comptes rattachés	2 756	26 120
Provision pour dépréciation des comptes clients	-500	0
Créances Nettes	2 256	26 120

4.1.4 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements

Les stocks de fournitures et autres approvisionnements se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022	
Stocks de fournitures et autres approvisionnements	4 185	die to il to	
Total des Stocks de fournitures et autres approvisionnements	4 185	0	

4.1.5 -Les Concours bancaires et autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023		30/06/2022	
Chèque en circulation	120 16 17	0	4.1	381
Total des Concours Bancaires et autres passifs financiers		0	SierKi	381

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

A la fin de l'année, considérant l'hypothèse que l'excédent non utilisé de la subvention afférente à une année devra être imputé sur le budget de ou des année (s) suivante (s) (il n'est donc ni restituable, ni acquis définitivement au titre de l'année de référence), et conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisées d'une subvention afférente à une année considérée est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, la partie non utilisée et déduite des produits de cette année et est comptabilisée dans un compte de passif « Subvention d'exploitation non consommée ».

Note 4 : Notes sur l'Etat de la situation financière, l'Etat des produits et charges et l'Etat des flux de trésorerie :

4.1 Notes sur l'état de la situation financière

4.1.1 –Liquidités et équivalent de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
Banque BNA	16 721	2 082
Bloc de fond BNA	600	600
Caisse	109	226
Total des Liquidités	17 430	2 908

4.1.2 - Autres actifs courants:

Les autres actifs courants au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
Etat crédit d'impôt	42	42
R/S clients certificats non encore parvenues.	538.	493.
Crédit TVA à reporter	11 492	10 828
Jamel dhifi	50	50
Retenues à la source sur clients	50	50
RNE	10	0
Droit de timbre	8	0
Total des Autres actifs courants	12 189	11 463

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

4.1.6 -Les autres passifs courants :

Les autres passifs courants au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

Désignation-	30/06/2023	30/06/2022
Clients avances & acomptes	600	0
Etat produit a recevoir	60	60
R/S honoraire	11	27
Droit de timbre	0	18
R/S fournisseurs	0	81
Charges à payer	2 000	2 427
Etat, Impôt à payer	548	2 727
Total des Autres passifs courants	3 218	2 614

4.1.7 -Les Fournisseurs et comptes rattachés :

Les Fournisseurs et comptes rattachés au 30/06/2023 se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
MAROUANE ZEKRI	13	439
STANTEX	25	24
Cabinet Mohamed Kaboudi	892	0
PRO LV	.1	4 001
Total des Fournisseurs et comptes rattachés	931	4 464

4.1.8 -Total des actifs nets:

Le total des actifs nets se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
Compte de l'exploitant provenant de N-1	54 743	54 743
Total des Autres actifs nets	54 743	54 743
Excédants ou Déficits reportés	<21 712>	<11 297>
Total des Excédants ou Déficits reportés	<21 712>	<11 297>
Total des capitaux propres avant résultat	-21 712	-11 297
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	<1 120>	<10 415>
Total des Actifs Nets	31 912	33 032

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

4.2 Notes sur l'état des produits et des charges :

4.2.1 -Cotisations des adhérents :

Ce montant se détaille comme suit :

30/06/2023	30/06/2022
485	300
485	300
	485

4.2.2 -Revenus des activités et manifestations :

Ce montant se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
STE HELMA CREATION	1 009	0
STE NOVA STOR	1 009	0
STE FAST TRACK	671	2 0
STE SWEET ANDCHIC	4 621	0
STE DEDALE	1 008	0
LINEDATA	0	3 645
AXE FINANCE	61	1 620
MINOTOR	0	4 201
STE VALUE DIGITAL SCES	O Company	4 621
STE ATS	0	1 680
STE FOCUS	0	4 201
STE CED	0	2 941
STE RFC	0	2 521
NEW ACCES	0	3 361
COTHINGS	0	630
NETUM	0	100
IOBEYA	0	A TOTAL STREET
FINLOGIK	0	April 1 to 1 t
TALAN	0	
DECADE	0	4 86
INSTADEEP	€	3 78
EURANOVA		1 62
MENTOR GRAPHICS	and the second second	3 64
ELYADATA		3 78
ODOO BHF		0 3 78
		0 2 80
SAGEMCOM		0 4 20
INFOR		0 469
MACHINE TALK		0 16
HABEMUS		300 B

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
FAURECIA INFORMATIQUE	-4 454	4 445
STE 3S	0	2 100
STE COGNIRA TUNISIE	0	5 882
STE SOFRECOM TUNISIE	0	3 207
STE LB CONSULTING	0	1 680
STE TELNET HOLDING	0	1 680
Total des Revenus	3 924	94 663

4.2.3 - Apports non monétaires :

Ce montant se détaille comme suit :

Tableau détailté des apports non monétaires

Organisme / Personne	Origine	Origine national ou étrangère	Туре	Quantité	Evaluation Total TTC (DT)
STE SMPA daily'n	Organisme Privée	National	Cake	202	102
STE SMPA daily'n	Organisme Privée	National	Cake	202	102
STE de fabrication des boissons de Tunisie	Organisme Privée	National	Eaux / Gazeuse	30 paquets (12 Pièce) Boisson gazeuse 0,33 CL/30 paquets (24 pièces) jus 0,25 CL/35 paquet (6 pièces) Eau minérale 1,5 L	959
STE NOVA STORE	Organisme Privée	National	Banderole	1	100
Mohamed Achref OUESLATI	Personne Physique	National	GEL COVID	10	40
Mohamed Achref OUESLATI	Personne Physique	National	ROLL UP personnalisée	1	110
Mohamed Achref OUESLATI	Personne Physique	National	Flags ET Support métal	10 Flags 3 Support Métallique	148
Mohamed Achref OUESLATI	Personne Physique	National	Besoins Logistique : Informatiques	7 Multiprises/2 Câbles VGA/2 Câbles HDMI/1 Câble ADSL	120
Mohamed Achref OUESLATI	Personne Physique	National	Immeuble	1 Horloge/1 Table/1 Etagère/1 grand Pouffe	125
Mohamed Achref OUESLATI	Personne Physique	National	Disque DUR	1 0000000000000000000000000000000000000	130
		1	·Total:	· March at the All	1.936.

4.2.4 -Autres apports:

Ce montant se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
Cotisation Produits	0	425
Dons	0	300
Total des autres apports	0	725

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

4.2.5 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements :

Les achats consommés de fournitures et approvisionnements de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
Fournitures consommables	1 936	5 166
Achats de marchandises	0	5 595
Variation de stocks	-4 185	0
Total des Achats consommés de fournitures et approvisionneme	-2 249	10 761

4.2.6 -Dotation aux provisions sur créances douteuses :

Dotation aux provisions sur créances douteuses de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
Dotation aux provisions sur créances douteuses « NEW ACCESS »	500	0

4.2.7 -Les autres charges courantes :

Les autres charges courantes se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
Evènement	0	47 418
Café et restauration	288	12 469
Formations	2-352	0
Voyages et déplacement	841	1 301
Frais d'hôtels	0	7 627
Honoraires	2 990	3 227
Impression divers	55	5 999
Achat étude et prestation de service	0	3 020
Publicité publicat. relat. Pub	200	15 315
Frais postaux et télécommunication	43	332
Services bancaires et assimilés	81	227
Droit d'enregistrement	60	0
Droit de timbre	13	22
Frais municipalités	139	0
Frais RNE	290	50
Total des autres charges courantes	7 351	97 008

Mohamed Kaboudi

Expert-comptable Diplômé Membre de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie Avenue Mongi Slim. Immeuble COGEB Corniche Sousse - Tunisie MF 1756750/A/A/P/000

e-mail: Cabinetmkaboudi@gmail.Com

4.2.8 - Charges financières nettes :

Les charges de l'exercice se détaillent comme suit :

30/06/2023	30/06/2022
15	25
15	25
	15

4.2.9 -Autres Pertes:

Les Autres pertes se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2023	30/06/2022
Désignation Différences de règlement	8	-1
Pénalités de retards	1 839	242
Total des Autres pertes ordinaires	1 847	241